

Les tarifs d'électricité vont baisser dès le 1^{er} janvier 2027

Genève, le 26 août 2026

Les Services industriels de Genève (SIG) ont décidé de baisser les tarifs d'électricité à partir du 1^{er} janvier 2027. Pour les ménages et les petites entreprises, la facture sera réduite d'environ 2%. Les tarifs genevois resteront ainsi en-dessous de la moyenne des prix pratiqués en Suisse. En ce qui concerne les producteurs d'électricité photovoltaïque, les conditions de rétribution du courant injecté restent inchangées.

Les tarifs d'électricité vont baisser à partir du 1^{er} janvier 2027. Le Conseil d'Etat a validé cette proposition de SIG dans sa séance du 26 août. Pour les ménages et les petites entreprises, la facture diminuera de 2% en moyenne.

Cette baisse s'explique avant tout par des coûts d'approvisionnement de l'énergie pour SIG moins élevés que l'année précédente, et cela malgré la hausse des prix de l'électricité sur les marchés en début d'année. Cette volatilité n'a toutefois guère affecté SIG, l'entreprise ayant déjà effectué la plupart de ses achats d'énergie avant l'éclatement du conflit au Moyen-Orient.

Les autres composantes du tarif restent, quant à elles, stables pour les ménages et les petites entreprises. C'est le cas de l'utilisation du réseau, à savoir le transport et la distribution de l'électricité, ainsi que des redevances versées aux collectivités locales. Les redevances fédérales, elles, baissent très légèrement. Enfin, le coût du comptage, qui est facturé séparément depuis 2026, reste stable à 6,70 francs par mois.

Le prix moyen par kilowattheure passe ainsi de 24.9 centimes en 2026 à 24.4 centimes en 2027. Ainsi, un ménage consommant 4500 kWh par année devrait voir sa facture passer de 1120 francs à 1100 francs (voir tableau en page 3).

Ces tarifs devraient rester, cette année encore, en-dessous de la moyenne des prix pratiqués en Suisse. En 2026, les tarifs de SIG sont, avec Zurich, les plus bas des principales villes suisses. En moyenne cantonale, les tarifs genevois sont parmi les meilleur marché du pays.

A noter que certaines moyennes et grandes entreprises verront leur facture baisser de près de 4%, en raison d'une baisse de la composante utilisation du réseau pour les installations de moyenne tension. Cette diminution provient de la dissolution partielle d'un fonds de péréquation alimenté par des excédents de couverture des années passées*.

***Fonds de péréquation** Les tarifs d'électricité sont calculés à l'avance sur la base d'estimations. Si, en fin d'année, les recettes sont plus élevées que les coûts, le surplus est placé dans un fonds et utilisé les années suivantes pour baisser les tarifs. A l'inverse, si les recettes sont inférieures aux coûts, le déficit est lui aussi comptabilisé dans ce fonds dit de péréquation. Ce mécanisme est prévu par la législation fédérale.

Nouvelle gamme Electricité Vitale

L'électricité fournie par SIG est certifiée 100% renouvelable. A partir de 2027, les clients en approvisionnement de base pourront choisir la qualité de leur électricité au sein d'une nouvelle gamme simplifiée, composée de trois produits différenciés en fonction de leur origine géographique et de leur qualité environnementale.

- **Vitale Standard**, produit attribué par défaut, proposera une électricité renouvelable produite en Suisse.
- **Vitale Genève** sera composé d'électricité renouvelable locale, hydraulique et solaire.
- **Vitale Genève Nature** proposera une électricité renouvelable, écologique et locale produite par les trois barrages certifiés Naturemade star de Chancy-Pougny, du Seujet et de Vessy, ainsi que par des centrales solaires genevoises.

Vitale Genève et **Vitale Genève Nature** seront facturés respectivement 0.9 et 2 centimes supplémentaires par kilowattheure par rapport à Vitale Standard. Cela représente 41 ou 90 francs de plus sur la facture annuelle pour une consommation de 4500 kWh/an. Au premier janvier, chaque client se verra automatiquement attribuer un produit de la nouvelle gamme, sur la base de son choix actuel. Ce changement s'effectuera sans démarche particulière et sans surcoût, en gardant la possibilité en tout temps de changer de produit.

Rétribution solaire

SIG maintient ses efforts pour favoriser le développement de l'électricité photovoltaïque. C'est pourquoi elle continue de proposer des conditions de rétribution favorables pour les petits producteurs qui réinjectent dans le réseau la part de leur production qu'ils ne peuvent pas autoconsommer. La rétribution pour 2027 reste stable à 10,96 cts/kWh pour les petites et moyennes installations (moins de 100 kWc).

Ce niveau de rétribution demeure attractif, alors que la tendance en Suisse consiste à aligner le niveau de reprise de l'énergie sur les prix du marché. Cette politique, encouragée par la Confédération, vise à favoriser l'autoconsommation et à limiter les situations de surproduction électrique à certaines périodes de l'année.

Toujours dans le but d'encourager la pose de panneaux photovoltaïques et d'inciter à l'autoconsommation, SIG va reconduire en 2027 la prime solaire et la prime batterie. La prime solaire est une aide à l'investissement accordée aux installations photovoltaïques jusqu'à une puissance de 100 kWc. La prime batterie se monte à 130 francs par kWh dans la limite de 15 kWh et pour des batteries dont la capacité de stockage est inférieure à 50 kWh.

Evolution de la facture selon le niveau de consommation

	Profil Elcom	Consommation	2026 (francs/an)	2027 (francs/an)	Delta
Appartement 5 pièces	H2	2500 kWh/an	664	653	-1.7%
Appartement 6 pièces	H4	4500 kWh/an	1120	1100	-1.8%
Maison individuelle	H6	7500 kWh/an	1436	1410	-1.8%

Ces chiffres sont basés sur des profils de consommation standardisés établis par la Commission fédérale de l'électricité (ElCom) ; le nombre de pièces est exprimé « à la genevoise », c'est-à-dire cuisine comprise comme une pièce. Un ménage genevois consomme en moyenne 3000 kWh/an.

CONTACT MÉDIAS

Christian Bernet, Relations publiques, porte-parole

christian.bernet@sig-ge.ch

T + 41 79 907 38 64